

CH_VB 93.3480 vom 26. September 1994

Bundesverwaltung, 1994-09-26, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3480

FR: CH_VB 93.3480 du 26 septembre 1994

IT: CH_VB 93.3480 del 26 settembre 1994

Erwägungen

E. 26

September 1994 S 893 Interpellation Cavelti un peu factice, qui regrouperait toujours les mêmes arguments, pour et contre, tels que nous les connaissons, mais qui soient plus larges, plus représentatifs, non seulement de l'économie - c'est le ministre de l'économie qui vous parle ce soir -, mais il s'agit bien sûr de prendre en compte tous les autres aspects de l'affaire, les aspects politiques, de défense, culturels, liés à l'intégration. C'est là que réside sans doute une des difficultés, mais aussi une des conditions, du succès d'une telle entreprise: être capable de trouver non pas les abonnés du régime habituel, mais de trouver vraiment une représentation pro et contra des différents courants de pensée les plus représentatifs qu'il y ait en Suisse, qui soient ainsi les dépositaires d'une pensée qui puisse faire progresser la cause ou, le cas échéant, l'orienter sur une nouvelle trajectoire. Ces trois conditions - conditions extérieures quant à la construction de l'Europe, conditions intérieures quant au calendrier des initiatives populaires et conditions quant à la nature représentative des choses - une fois réunies, le Conseil fédéral est prêt à apporter sa caution à l'organisation de tels états généraux. Il se pose, et c'est en relation avec la troisième condition, deux questions de procédure et de mécanisme, Monsieur Cavelti. Première question: est-ce le Conseil fédéral, en tant que tel, qui doit avoir et l'idée, et ensuite la responsabilité de l'organisation, de l'invitation et de la conduite d'une telle opération? Sur ce point, je n'en suis pas convaincu, mais c'est une question qui est ouverte et, en tout cas, à tout le moins, le Conseil fédéral doit-il avoir en cette matière l'initiative, c'est sûr. Deuxième question: est-ce qu'une formule ingénieuse, comme celle que vous proposez, de reprendre un surinstituteur du symposium économique de Davos ne serait pas la bonne? C'est certainement, en tout cas dans la méthode, de ce côté-là qu'on a un certain nombre de choses à apprendre, nous, un peu fermés, un peu officiels, un peu trop veston noir/pantalons rayés, qui devrions trouver dans ces initiatives plus libres, plus spontanées, moins officielles, si vous voulez, le lieu et le cadre du développement d'une telle organisation. Ce sont là finalement les deux questions de faisabilité qui se posent. Personnellement, je suis pour une solution souple, ouverte, dont le Conseil fédéral garde l'initiative, mais dont l'exécution puisse être le fait d'autres que le seul Conseil fédéral. A cet égard, votre avant-dernière intervention, Monsieur Cavelti, est extrêmement positive et intéressante, et je veux vous en remercier. Cavelti Luregn Mathias (C, GR): Ich danke Herrn Bundesrat Delamuraz für seine ermutigende Antwort und erkläre mich als sehr befriedigt. Schluss der Sitzung um 21.00 Uhr. La séance est levée à 21 h 00.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Cavelti Nationale Einigungskonferenz zur Europafrage Interpellation Cavelti Conférence nationale sur la Suisse et l'Europe In Amtliches Bulletin der

Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1994 Année Anno Band III Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 05 Séance Seduta Geschäftsnummer 93.3480 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 26.09.1994 - 17:15 Date Data Seite 891-893 Page Pagina Ref. No 20 024 716 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.